

# L'ALLIANCE DÉMOCRATIQUE ET LE DROIT AU TRAVAIL

« Puisque nous avons placé la femme dans cette condition sociale, qu'en réalité elle doit gagner sa vie comme l'homme, que tous les problèmes du travail se posent à elle, avec plus d'acuité peut-être qu'à l'homme par le fait que les femmes sont moins organisées, qu'elles sont plus désarmées contre les exploitateurs du travail, nous avons un devoir envers elle, nous lui devons des droits politiques que nous n'avons aucun motif de lui refuser. »

PIERRE-ETIENNE FLANDIN.

Les Françaises de toutes opinions seront unanimes à remercier l'Alliance Démocratique d'avoir tenu, en un moment aussi critique, une grande réunion en faveur de la liberté du travail des femmes, et M. de Fels, vice-président du Parti, a droit à notre sincère gratitude pour avoir accepté de présider lui-même cette importante manifestation.

Ce fut Mme Tiers qui, la première, prit la parole. Elle fit une profonde impression en développant avec calme et autorité les arguments qui sont nôtres et en les appuyant par des chiffres concluants : « Vouloir supprimer ou restreindre le travail des femmes, dit-elle, est une impossibilité. Les Françaises ont pris actuellement une telle place dans l'économie nationale qu'il ne peut plus être question de retourner en arrière et de restreindre leurs droits.

Deux chiffres suffisent à fixer l'importance des femmes dans la vie économique de notre pays. On compte 40 % de femmes dans la population « active » commerciale et 28 % dans la population industrielle.

La statistique nous apprend que 89 professions comptent 80 % de femmes en moyenne. Elle nous indique également que 36 % des femmes qui travaillent sont chefs d'entreprises, 12 % sont employées, 35 % ouvrières et 16 % inscrites à la rubrique « Isolées » (marchandes de journaux, artisanes, petites couturières, etc.).

Si nous voulons traduire ces proportions en chiffres, nous voyons qu'il y a 2.746.000 ouvrières auxquelles nous ajoutons 1 million 360.000 isolées. Nous avons ensuite 907.000 employées, et 2.850.000 femmes chefs d'entreprise, la statistique comprenant sous cette rubrique les femmes patrons, directrices et gérantes.

Mme Tiers rappelle que les femmes ont le droit de vote et d'éligibilité aux Tribunaux et Chambres de Commerce et que la question a été résolue de la même manière dans les syndicats patronaux et ouvriers.

Elle fait remarquer que la Chambre de Commerce de Paris, en particulier, a si bien compris l'importance des femmes dans la vie économique du pays qu'elle a complètement organisé, depuis 15 ans, l'enseignement commercial pour jeunes filles, depuis le cours d'apprentissage jusqu'au haut enseignement commercial.

Elle insiste sur l'importance des impôts payés par les femmes du commerce et de l'industrie, tant ouvrières que patronnes. Dans le seul domaine que Mme Tiers connaît bien, la teinturerie, et dans le seul département de la Seine, les teinturiers paient au Trésor 15 millions d'impôts par an. Si l'on songe à la place prise par les femmes dans le commerce de luxe, on se rendra compte que les femmes versent à l'Etat plusieurs centaines de millions par an.

Mme Tiers termine en faisant remarquer que le rôle des femmes est beaucoup trop important pour qu'on puisse y toucher, sans risquer de rompre l'équilibre tant au point de vue du budget, qu'à celui de notre balance économique. « Laissez les femmes à leurs postes, dit-elle, elles y font du bon travail pour le plus grand bien du pays.

Après elle M. le Sénateur Jacquy parle en termes émouvants de la grande famille paysanne. Il détaille le rôle si important de la femme dans l'agriculture : petite ou grande culture. Dans la première, la paysanne participe à tous les travaux allant aux champs quand il le faut et soignant la basse-cour à la maison. Dans la grande culture, la femme s'occupe seule de la comptabilité. C'est elle qui tient en ordre les carnets des « Assurés sociaux », règle les factures, tient les livres de comptes, tout en s'occupant de l'administration in-

terieur de la ferme : nourriture du personnel agricole, vente des produits de la basse-cour et de l'étable, etc.

M. Jacquy fait remarquer que les femmes sont électrices aux Chambres d'Agriculture mais non éligibles. Il demande pour elles l'égalité dans ce domaine, comme il le demande sur le plan civique et politique.

Mme Sauvage, indique à son tour que les femmes travaillent par nécessité. 4 millions d'entre elles sont sans mari et sont obligées non seulement de subvenir à leurs besoins, mais souvent à ceux de leur famille. Dans le seul département de la Seine, il y a 418.455 femmes qui outre leur existence personnelle assurent la vie de 300.000 personnes ascendantes ou descendantes, alors que dans le même département on ne signale que 200.000 hommes chargés de famille.

Mme Sauvage attirera spécialement l'attention des auditeurs sur le danger que fait courir aux femmes l'offre des situations dites « au pair ». Il y a là un nouveau mode d'exploitation absolument inacceptable qui tend à amoindrir considérablement les salaires féminins. Elle demande à toutes les associations féminines de lutter contre les situations au pair.

L'orateur suivant, M. Albert Gaurat, affirme que les femmes ne doivent pas faire jouer seulement l'argument de l'impôt pour réclamer leurs droits : on fait des hommes qui ne paient aucun impôt ont le droit de vote. « Il y a, dit-il, une question de justice qui se pose, pas autre chose. » Il appartient donc aux hommes de réclamer eux aussi la justice pour les femmes. La femme a son mot à dire dans la vie nationale puisqu'elle est appelée à diriger la vie morale et matérielle de l'enfant. Et même si elle ne travaille pas, dit l'orateur, elle doit savoir dans quelles conditions travaille son mari.

Après lui, Mme Foinant, qui fut l'inspiratrice de cette conférence, vint protester avec énergie contre l'offensive qui se dessine au Parlement et autour du Parlement contre le travail des femmes. Elle prit tout d'abord à parti le Ministre du Travail pour les paroles qu'il avait cru devoir prononcer à la Tribune et mit en cause M. Lebrét, député de la Seine-Inférieure, qui avait fait à la Chambre ces déclarations stupéfiantes à propos du travail féminin :

« Alors qu'un grand nombre d'hommes sont inscrits au fonds de chômage, il est navrant de voir des veuves, des divorcées ou des filles-mères, ayant plusieurs enfants se rendre à l'usine pour gagner de maigres salaires.

« Si elles restaient à leur foyer, le secours de chômage et les majorations allouées aux chefs de famille leur procureraient plus de ressources que leurs salaires. Au surplus, pour se rendre à leur travail elles sont obligées de lever de bonne heure de tout petits enfants, de leur donner des soins rapides et souvent même de les confier à des personnes étrangères qu'elles sont obligées de rémunérer.

« Il y a là un problème d'ordre général, et je voudrais voir le Gouvernement prendre les mesures nécessaires pour, que dans les industries ou des hommes sont inscrits au fonds de chômage, alors que des femmes travaillent, ces femmes soient remplacées par des hommes qui chôment, et l'on donne, bien entendu, aux mères de famille renvoyées dans leurs foyers les allocations, avec majoration qui leur permettraient d'élever leurs enfants.

« J'espère, Monsieur le Ministre que vous voudrez bien me donner satisfaction sur ce point. » (1)

Ainsi donc, déclara Mme Foinant, sous prétexte de philanthropie, M. Lebrét demande non seulement le renvoi des mères de famille, mais aussi celui des veuves, divorcées ou filles-mères, en proposant de remplacer leurs salaires par un secours ! Et Mme Foinant s'éleva avec véhémence contre cette prétention : « Quand on aura supprimé aux femmes leur salaire, dit-elle, on leur supprimera aussi leurs secours. Voulons-nous vraiment que la femme, au lieu d'assurer sa vie, soit réduite à un rôle d'assistée? Veut-on donc punir les femmes, qu'elles soient mariées ou célibataires? Il y a en France 7.300.000 femmes célibataires : que ne songe-t-on à pu-

nir aussi les 4.600.000 célibataires hommes qui ne se soucient pas de créer un foyer? Et qu'offre-t-on aux femmes sans fortune qui doivent assurer elles-mêmes leur existence? »

Mme Foinant termine en indiquant que ce ne sont certainement pas les pères de famille qui demandent de telles mesures puisqu'elles laisseraient indéfiniment à leurs charges leurs filles non mariées, ce ne sont pas non plus les ouvriers et les employés qui, dans leurs congrès, se sont prononcés pour la liberté du travail, sachant par expérience que toute mesure d'exception serait injuste. Alors, d'où vient ce mouvement? Uniquement de certains politiciens qui désirent trouver un bouc émissaire quand les choses ne vont pas. En ce moment, la situation est difficile, les marchés étrangers sont fermés, les produits ne s'écoulent plus, quarante milliards restent thésaurisés en France; pour arranger les choses renvoyons donc la femme à son foyer! (même si elle n'en a pas). Voilà tout ce que trouvent des politiciens simplistes pour s'éviter de prendre des mesures vraiment efficaces, mais qui risqueraient de toucher à des intérêts particuliers!

Si les femmes étaient électrices, affirme Mme Foinant, cette offensive des milieux parlementaires contre le travail féminin n'existerait pas. Ces messieurs n'oseraient pas toucher à leurs électeurs! Dans les syndicats et les organisations professionnelles les femmes sont là pour se défendre et leur collaborateurs qui connaissent leur valeur les respectent et les considèrent en égales.

M. de Fels termina cette belle et utile séance en incitant les femmes à se grouper, non seulement entre elles, mais dans les partis politiques où elles peuvent déjà faire une action utile. A l'Alliance Démocratique, ajouta M. de Fels, les femmes ont exactement la même situation que les hommes; elles peuvent comme eux former des groupements du parti et, ajoute-t-il, nous sommes décidés à travailler avec elles pour qu'elles obtiennent une complète égalité de leurs droits.

De chaleureux applaudissements saluèrent cette importante déclaration et de nombreuses adhésions féminines furent apportées en fin de séance à l'Alliance Démocratique. Il serait à souhaiter que tous les partis politiques s'inspirant de cet exemple, organisent des réunions analogues et prennent ainsi nettement position pour l'égalité des droits de la femme.

Souhaitons que M. Flandin, à la fois président du Conseil et président de l'Alliance Démocratique ait eu quelques échos de cette réunion et s'en inspire pour la politique générale du gouvernement.

C. B.

(1) Le soir même de cette réunion, Mme Maria Vérone organisait avec la Ligue pour le Droit des Femmes, une réunion de protestation contre les paroles de M. Lebrét.

1935-05-01

n° 1133